

Appel aux spécialistes du littoral

Un grand débat public se déroule, du 20 octobre 2011 au 31 janvier 2012, dans le sud des Landes, autour du projet de stockage souterrain de gaz naturel, porté par EDF : vous êtes invitée ou invité à y [participer](#).

Le dossier de présentation du projet, appelé « dossier du maître d'ouvrage », a été élaboré pour le débat public par EDF qui est justement le maître d'ouvrage, c'est à dire le porteur du projet de stockage souterrain de gaz naturel de Salins des Landes. Ce dossier présente les objectifs et les principales caractéristiques du projet, notamment, les enjeux énergétiques français et européens, les caractéristiques du centre de stockage, les fuseaux envisagés pour le passage des conduites d'eau salées de Pouillon à l'océan, les effets potentiels du projet sur le milieu naturel et le milieu humain et son coût estimatif.

Nous sommes consultés en tant que citoyen pour donner notre avis sur l'opportunité de la réalisation de ce projet, pour ma part, il existe un oubli majeur au dossier du maître d'ouvrage:



*Photo pano du SEN entre Seignosse le Penon et Soustons Port d'Albret
en 2009*

les engagements en matière de développement durable du littoral landais

et en particulier l'incohérence entre le développement d'une infrastructure appelée "Saumoduc" dans les espaces naturels du littoral landais. Ces espaces désignés lors de la [MIACA](#) "Secteurs d'Equilibre Naturel" et confirmés lors des travaux récents du [GIP littoral](#) ont pour objet d'être des coupures d'urbanisation, de plus ils possèdent une valeur patrimoniale indéniable sur le plan écologique, social, économique et culturel.

En tant que spécialiste du littoral, peut-être avez-vous déjà été consulté par rapport à ce projet? En tant que citoyen, votre avis intéresse aussi les landais. Ce site internet existe pour relayer des informations sur ce projet.

D'avance je vous remercie pour vos réponses et pour diffuser cette information

Dr. Raphaël JUN - Prestataire de Services en Ecologie - Castets le 17 décembre 2011

ANNEX :

[MIACA](#)

<http://www.littoral-aquitain.fr/spip.php?rubrique47>

GIP Littoral Aquitain 11, av. Pierre Mendès-France 33700 Mérignac Tel. 05 56 13 26 28 Fax. 05 56 13 14 84 contact@littoral-aquitain.fr

Historique

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Le Groupement d'Intérêt Public Littoral Aquitain](#) > [Historique](#)

La singularité du littoral aquitain ainsi que ses enjeux de préservation et de développement ont conduit à la mise en œuvre de plusieurs dispositifs d'aménagement et de réflexion.

La création de la MIACA

L'un des plus ambitieux date de 1967 : il s'agit de la Mission Interministérielle d'Aménagement et de Côte Aquitaine (MIACA). Elle était chargée de la coordination de l'aménagement de la Côte Aquitaine, à travers notamment la définition d'un programme général d'aménagement, l'identification des moyens de son exécution et le suivi de sa réalisation.

La MIACA a connu deux phases principales d'activité :

- de 1967 à 1984, elle constitue une mission interministérielle dont la politique est validée par les directives d'Etat ;
- à partir de 1985 et jusqu'à son terme en 1992, elle est chargée en tant que mission d'aménagement de la mise en cohérence des actions menées par l'Etat et la Région.

Ses grands principes :

- Pour la Gironde et les Landes :
 - intégrer l'exploitation touristique dans la promotion économique et sociale du territoire intéressé, en augmentant notamment la quantité et la durée de la fréquentation touristique ;
 - doter le territoire des équipements touristiques nécessaires, tout en maintenant son équilibre écologique et humain ;
 - donner des outils pour affronter la compétition touristique internationale, en instaurant une image de marque originale fondée sur le tryptique océan – lacs – forêt ;
 - donner une orientation en faveur du tourisme social, via notamment l'élaboration d'un plan camping ;
 - diviser la zone d'aménagement en 16 secteurs : 9 UPA (Unités Principales d'Aménagement) séparées par 7 SEN (Secteurs d'Equilibre Naturel) ;
 - réaliser un canal trans-aquitain faisant le lien entre les UPA ainsi que le tourisme d'arrière-pays.
- En ce qui concerne le Pays Basque, l'objectif principal était d'améliorer l'organisation urbaine de l'agglomération côtière : renforcement des services urbains, création d'un centre d'activités tertiaires, organisation d'un système de transport, sauvegarde de coupures vertes, limitation du développement de l'hébergement touristique.

Le bilan de la MIACA varie selon les champs d'actions du programme (moyens de transport, génie sanitaire, politique foncière, équipements et hébergements touristiques, protection des espaces naturels, etc.) rencontrant de grandes réussites dans certains domaines, et méritant d'être poursuivie dans d'autres. Ce qu'il faut retenir au final, c'est

qu'en mettant en œuvre un schéma d'aménagement cohérent, la MIACA a permis au littoral aquitain de se préserver d'atteintes et de désordres irréversibles qui ont touché d'autres littoraux français.

Une nouvelle réflexion sur le littoral

30 ans après la définition des schémas d'aménagement de la côte, à l'occasion de la préparation du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, le Conseil Régional d'Aquitaine a fait une priorité de la relance d'une réflexion sur l'aménagement et développement durable du littoral. Il était alors indispensable de mesurer l'évolution de l'aménagement du littoral depuis le terme de la MIACA, et au regard d'un contexte nouveau, de fixer les objectifs et de déterminer des orientations nouvelles pour l'avenir. Dans ce cadre, une mission de réflexion sur le littoral fut créée à l'initiative de la Région. Ses travaux ont abouti sur la publication en 2002 d'un Livre Bleu, véritable état des lieux du littoral aquitain issu d'une large concertation. Le Livre Bleu a notamment bénéficié des avis du Conseil Supérieur du Littoral Aquitain, organisme regroupant les élus, administrations, associations, et experts, créé à l'initiative de l'Etat et de la Région pour permettre une discussion partenariale entre les différents acteurs et institutions du territoire.

A ce titre, le Livre Bleu évoque notamment la nécessité d'une action concertée en matière de maîtrise de l'urbanisation, ainsi que la mise en place de programmes de gestion intégrée des zones côtières.

La création du GIP Littoral Aquitain

Sur cette base, les acteurs du littoral aquitain ont souhaité relancer une politique ambitieuse relevant six défis du littoral :

- un défi démographique face à la croissance récente et particulièrement forte de la population sur le littoral aquitain vis-à-vis du reste de la région, imposant ainsi d'apporter des réponses adaptées et durables en matière d'habitat et de logements, de mixité sociale, d'équipements et de services, dans le respect des équilibres naturels ;
- un défi gestion des risques, prenant en compte les différents types d'aléas (érosion, submersion, inondation, feux de forêt) et les enjeux de protection ;
- un défi écologique en agissant sur la préservation et la mise en valeur de nos espaces naturels remarquables, la qualité des eaux de baignade, la lutte contre les macro-déchets marins, etc.
- un défi économique en diversifiant les activités et les emplois tout en soutenant l'innovation dans des filières en devenir et en consolidant les activités traditionnelles ;
- un défi touristique qui impose à l'Aquitaine d'adapter et de qualifier son offre dans un contexte de plus en plus concurrentiel, marqué par l'évolution de la demande des clientèles et l'apparition sur le plan international de nouvelles destinations ;
- un défi social visant à conforter et à qualifier l'emploi, à offrir un niveau correct de services et d'équipements et des possibilités de logement pour toutes les catégories de populations résidentes ou désireuses de s'établir.

La démarche se voulait ainsi à la fois :

- régionale, parce que le littoral constitue un enjeu stratégique pour l'aménagement de l'espace aquitain, qui doit néanmoins se décliner localement au plus près des réalités et des compétences du terrain ;
- intégrée entre les différentes institutions qui, chacune, possède une part de compétences sur le littoral (collectivités territoriales, administrations) dans de multiples domaines : urbanisme, logement, transports, économie, environnement, tourisme,...
- partenariale avec, autour de l'Etat et de la Région, l'ensemble des acteurs publics et privés : départements et intercommunalités du littoral, acteurs économiques et associatifs ;
- opérationnelle, car face aux enjeux, il s'agit de construire une politique publique réactive et déterminée sur le court et le moyen terme, mettant en œuvre des programmes d'actions cohérents et assurant un développement durable du littoral : un véritable projet de territoire pour une population de plus de 400 000 habitants.

Ainsi, afin de disposer d'un outil opérationnel permettant d'assurer le pilotage partenarial d'une politique intégrée du littoral, sur proposition du Conseil régional, l'Etat et la Région ont convenu de créer un Groupement d'Intérêt Public (GIP) ouvert aux Départements de la Gironde, des Landes et des Pyrénées Atlantiques, ainsi qu'aux Communautés d'agglomération du Bassin d'Arcachon sud et de Bayonne Anglet Biarritz. Il associe également les Communautés de communes du littoral : Pointe du Médoc, Lacs Médocains, Médullienne, Nord Bassin d'Arcachon, Grands Lacs, Mimizan, Canton de Castets, Marenne-Adour-Côte Sud, Seignanx, Pays Basque Sud.

Le 6 mars 2006, le Comité Interministériel d'Aménagement et Compétitivité des Territoires (CIACT) actait ainsi la création du GIP Littoral Aquitain. Celle-ci fut officiellement approuvée par un arrêté du Préfet de Région Aquitaine datant du 16 octobre 2006, validant ainsi la convention constitutive signée par l'ensemble de ses membres.

[GIP littoral](#) :

<http://www.littoral-aquitain.fr/spip.php?rubrique4>